

# ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE

**rapport**  
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

# Sommaire

<i>informations concernant les placements et la gestion</i> .....	<b>3</b>
<i>rapport de gestion du conseil d'administration</i> .....	<b>7</b>
<i>rapport sur le gouvernement d'entreprise</i> .....	<b>11</b>
<i>rapport article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte</i> .....	<b>13</b>
<i>rapport du commissaire aux comptes</i> .....	<b>19</b>
<b>comptes annuels</b> .....	<b>23</b>
<i>bilan</i> .....	<b>24</b>
<i>actif</i> .....	<b>24</b>
<i>passif</i> .....	<b>25</b>
<i>hors-bilan</i> .....	<b>26</b>
<i>compte de résultat</i> .....	<b>27</b>
<i>annexes</i> .....	<b>28</b>
<i>règles &amp; méthodes comptables</i> .....	<b>28</b>
<i>évolution actif net</i> .....	<b>32</b>
<i>compléments d'information</i> .....	<b>33</b>
<b>inventaire</b> .....	<b>48</b>

<b>Commercialisateur</b>	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUEUR 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
<b>Société de gestion</b>	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUEUR 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
<b>Dépositaire et conservateur</b>	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
<b>Centralisateur</b>	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
<b>Commissaire aux comptes</b>	CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Monsieur Frédéric Sellam 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine.

# Informations concernant les placements et la gestion

## Classification

Actions des pays de l'Union européenne

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Actions A, G, I, IXL et J :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation

## Objectif de gestion

Echiquier Agenor Mid Cap Europe est un OPC de sélection de titres (« stock-picking »). Il investit dans des petites et moyennes valeurs européennes de croissance, sélectionnées en particulier pour la qualité de leur management.

## Indicateur de référence

L'indice MSCI Europe Small Cap est un indicateur représentatif de la gestion d'Echiquier Agenor Mid Cap Europe. Cet indice représente l'évolution de l'ensemble des actions de sociétés européennes de petites et moyennes capitalisations. Il est calculé en euros, dividendes réinvestis.

## Stratégie d'investissement

### Stratégies utilisées

La gestion est orientée vers les marchés des actions de l'Union Européenne.

Le compartiment est exposé principalement sur des petites et moyennes valeurs européennes.

La gestion d'ECHIQUEUR AGENOR MID CAP EUROPE s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -« stock picking »- obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur plusieurs critères que sont notamment:

la qualité du management de l'entreprise, la qualité de sa structure financière,

la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise, les perspectives de croissance de son métier, les aspects environnementaux et sociaux l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif s'appuyant sur une analyse quantitative et qualitative.

La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

### **Les actifs (hors dérivés)**

#### Les actions :

ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE est exposé à hauteur de 60% minimum en actions européennes et 10% maximum en actions non européennes.

Les titres susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisation.

Il est toutefois à noter que le compartiment est exposé majoritairement sur des petites et moyennes valeurs européennes – dont la capitalisation boursière est inférieure à 10 milliards d'euros. Le respect de ce critère est apprécié au moment de l'investissement initial dans les valeurs concernées.

ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE est investi à hauteur de 75 % en actions européennes afin de permettre l'éligibilité au PEA.

Titres de créances et instruments du marché monétaire : Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » -ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.
- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

### **Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs**

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

### **Instruments dérivés**

Le compartiment peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, il pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ; il pourra, en outre, prendre des positions en vue de l'exposer à des secteurs d'activité, à des actions ainsi qu'à des titres ou valeurs assimilées, à des indices afin de respecter l'objectif de gestion. Le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille au risque de change.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnées par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment de la SICAV.

### **Titres intégrant des dérivés**

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le cout lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

### **Dépôts**

Néant

### **Emprunt d'espèces**

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

### **Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres**

Néant

### **Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

#### **Risque de perte en capital :**

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

#### **Risque actions :**

ECHQUIER AGENOR MID CAP EUROPE est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions.

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

#### **Risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :**

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

#### **Risque de gestion discrétionnaire :**

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

#### **Risque de taux :**

ECHQUIER AGENOR MID CAP EUROPE est exposé à hauteur de 25 % maximum de son actif en produits de taux. La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

#### **Risque de crédit :**

Le compartiment est exposé aux instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 25 % maximum.

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

#### **Risque de change :**

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

#### **Souscripteurs concernés :**

Action A : Tous souscripteurs

Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

Action IXL : Réservée aux investisseurs institutionnels

Action J : Réservée aux investisseurs institutionnels

#### **Profil de l'investisseur type :**

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM, risque élevé dû à l'investissement en actions européennes.

ECHQUIER AGENOR MID CAP EUROPE peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHQUIER AGENOR MID CAP EUROPE peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier. Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHQUIER AGENOR MID CAP EUROPE dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses

besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

### **Indications sur le régime fiscal**

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des actions de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des actions de la SICAV.

La SICAV propose deux catégories d'actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les actionnaires pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les actionnaires à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les actionnaires sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les actionnaires pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- La valeur liquidative est disponible auprès de [www.lfde.com](http://www.lfde.com) ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR, 53, avenue d'Iéna - 75 116 Paris
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 février 2004.
- Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.
- Date de création du compartiment : 27 février 2004.

# rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions statutaires et légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre les comptes à votre approbation.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Le Conseil d'administration

Echiquier Agenor Mid Cap Europe termine l'année 2019 avec une performance de +33.8% contre +31.4% pour son indice. Cette performance, associée à une collecte de +394M, a permis à l'encours du fonds de doubler par rapport au 31/12/18 pour atteindre 1.350Mds.

Le fonds a bénéficié de son positionnement sur les valeurs de croissance visible (notamment au 1er semestre), qui nous avait déjà permis de bien résister à la baisse des marchés en 2018 (-8% vs 15% pour l'indice). 13 valeurs ont réalisé une performance annuelle de plus de 50% dont certains gros poids qui ont donc eu une contribution importante à la performance (Cellnex +260bp, Sartorius +240bp, NIBE +230bp, Interxion +220bp, Diasorin +215bp). A l'inverse, il y a eu peu de détracteurs, 3 valeurs seulement ont eu un impact négatif supérieur à -20bp: (Ipsen, Beneteau et De Longhi).

En termes de mouvement, nous avons réduit la poche cyclique du fonds (sortie de Tarkett, Senior, Norma, DS Smith, Beneteau), pris nos profits sur Dechra, Merlin (OPA) et Vitrolife, et avons en contrepartie renforcé notre exposition aux "long term winners" (Belimo, Orpea, GN Store, CTS) et aux projets de forte croissance (Scout24, Technogym, Moncler, Recordati).

Pas de changement dans la stratégie du fonds en 2020, le processus d'investissement est renforcé suite à la labellisation ISR du fonds et nous avons poursuivi le déploiement d'outils encadrant nos prises de décision. Les "long term winners" continueront de représenter la majorité du portefeuille et nous tenterons d'être plus opportunistes sur des dossiers sanctionnés / à la traîne, à l'image des dernières entrées en Rockwool et Croda.

Performances parts :

AGENOR : 33.85%

AGENOR G : 35.58%

AGENOR I : 36.33%

Proportion d'investissement de l'actif en titres ou droits éligibles au PEA : 83.77%

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## Renseignements réglementaires

- Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

## Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier.



Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

### Politique ESG

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

### Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion.

### Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : [www.lfde.com](http://www.lfde.com). Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

- rémunération fixe 2019 : RT : 5 028 K€ / Autres : 6 110 K€ (50 / 138)\*

- rémunération variable au titre de 2019 : RT : 4 216 K€ / Autres : 1 792 K€ (50 / 138)\*

- dont rémunération variable différée : RT : 1 088 K€ / Autres : 0 K€ (8/130)\*

RT : Risk Takers

\* Bénéficiaires effectifs



### **Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé**

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

#### **Le 02 janvier 2019 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :**

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Projet d'apport de six FCP à six compartiments à créer de la SICAV ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- > Rapport du conseil d'administration
- > Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- > Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

#### **le 7 février 2019 afin de statuer sur l'ordre suivant :**

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil du 2 janvier 2019 ;
- Création d'un nouveau Compartiment ;
- Projet d'apport par voie de fusion des 6 FCP Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme aux 6 compartiments respectifs Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme de la SICAV à créer ;
- Administration de la société ;
- rémunération des membres du Conseil d'administration ;
- fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés ;
- conventions réglementées ;
- proposition de nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Bruno Prigent ;
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ;
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire ;
- date et lieu de la réunion ;
- projet d'ordre du jour ;
- projet de texte des résolutions ;
- Questions diverses.
- Zoom sur un des prochains compartiments de la SICAV Echiquier Major SRI Growth Europe ;
- Pouvoirs ;

#### **Le 19 mars 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :**

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption des 5 FCP ECHQUIER VALUE EURO, ECHQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHQUIER QME, ECHQUIER ENTREPRENEURS par les 5 compartiments respectifs ECHQUIER VALUE EURO, ECHQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHQUIER QME, ECHQUIER ENTREPRENEURS, à créer, de la SICAV ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment ECHQUIER AGENOR MID CAP EUROPE et d'une catégorie d'action « I USD » dans le compartiment ECHQUIER WORLD EQUITY GROWTH ;
- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

#### **Le 26 avril 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :**

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHQUIER COURT TERME par le compartiment ECHQUIER SHORT TERM CREDIT à créer de la SICAV ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

#### **Le 24 mai afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :**

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHQUIER ALPHA MAJOR

de la SICAV ECHIQUEUR ;

- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Rapport du conseil d'administration
- Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Questions diverses - Pouvoirs.

**Le 25 juin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :**

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment Echiquier World Equity Growth ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

**Le 02 juillet à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :**

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration du 25 juin 2019 ;
- Rappel des dernières évolutions de la SICAV depuis février 2019 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société de gestion ;
- > Point Gestion ;
- > Dispositif de contrôle ;
- > Stratégie de commercialisation ;
- Projet d'apport par voie de fusion du FCP Echiquier World Next Leaders par le compartiment Echiquier World Next Leaders de la SICAV à créer ;
- Projet d'évolution ;
- > Création d'une part « IXL » sur le compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe ;
- > Autres évolutions ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- > Date et lieu de la réunion ; projet d'ordre du jour ;
- > Projet de texte des résolutions ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

**Le 03 juillet afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :**

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUEUR PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUEUR ALPHA MAJOR de la SICAV ECHIQUEUR ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

**Le 24 septembre afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :**

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUEUR WORLD NEXT LEADERS par le compartiment ECHIQUEUR WORLD NEXT LEADERS à créer de la SICAV ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

**Le 18 novembre afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :**

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUEUR PRIME par le compartiment ECHIQUEUR QME de la SICAV ECHIQUEUR ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- > Rapport du conseil d'administration
- > Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- > Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Démission de Monsieur Christophe MIANNE de son mandat de Président Directeur Général de la SICAV
- Choix du mode d'administration de la SICAV
- Nomination du nouveau Président Directeur Général de la SICAV
- Modifications du Prospectus de la SICAV
- Questions diverses - Pouvoirs.

**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE****Choix des modalités d'exercice de la direction generale**

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 18 novembre 2019 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019****NOM : Christophe Mianné**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Président-Directeur Général
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur Général
NEW PATRIMONIAL HOLDING	Directeur Général Délégué
GRAMONT	Gérant
MADRID	Président
VALENTINE	Gérant

**NOM : Maroussia Ermeneux**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT (SICAV)	Président-Directeur Général
ECHIQUIER FUND	Administrateur
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur

**NOM : Didier RIGAUT**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur (représentant permanent de AGPM VIE)
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL (SICAV)	Administrateur

**NOM : Bruno Prigent**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur
SGBT Luxembourg	Administrateur – membre du comité d'audit – membre du comité des rémunérations
EQUIGEST	Aministrateur
OFI Financial Investment	Aministrateur
IZNES	Président du comité de suivi
EPSOR	Membre du comité stratégique
ASSACT SG	Vice Président
KUZULIER	Président
AILANCY	Associate Partner
BLACKFIN	Industry Advisor

### **REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

### **DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS**

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2019 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

**Rapport article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte**

Ce rapport répond aux exigences de l'Article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Le fonds Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe dont l'encours était supérieur à 500 millions d'euros au 31 Décembre 2019 est concerné par cette obligation.

En **2019**, Echiquier **AGENOR** SRI Mid Cap Europe, c'est...



\*ampoule à incandescence  
Données au 31/12/2019

Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost, ADEME

- **Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG**

Précurseur en matière d'Investissement Socialement Responsable (ISR), La Financière de l'Echiquier attache depuis sa création, une importance fondamentale aux enjeux extra-financiers, et en particulier à la gouvernance des entreprises. La société a formalisé dès 2007 sa stratégie d'intégration des critères ESG dans l'évaluation des entreprises en portefeuille, avant d'être l'un des premiers signataires des UN PRI (United Nations Principles for Responsible Investment) de la place de Paris, en 2008.

Les informations relatives à la prise en compte des critères ESG dans le cadre d'Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe sont disponibles au sein de la documentation mise en ligne sur notre site internet ([www.lfde.com](http://www.lfde.com)) dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin » au sein de la rubrique « Documents LFDE ».

L'ensemble des informations demandées par l'article 173 sont en particulier disponibles dans les différentes sections du Code de Transparence :

- Section 2 : Démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)
- Sections 2 et 3 : Adhésion à des chartes, codes, initiatives et labels
- Section 3 - Paragraphe 3.2 : Moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs
- Section 3 - Paragraphe 3.4 : Principes et critères liés au changement climatique pris en compte dans l'analyse
- Section 3 : Informations sur la méthodologie d'analyse ESG propriétaire ainsi que la nature des critères pris en compte dans l'analyse

• **Méthodologie et résultats**

Les données concernant les indicateurs environnementaux, climatiques et ceux contribuant à la transition énergétique nous sont fournies par la société Trucost. Le taux de couverture du portefeuille sur ces indicateurs est de **95,1%**. Les données ESG sont quant à elles issues de la recherche interne de La Financière de l'Echiquier et de MSCI ESG Research. L'indice de référence utilisé est le MSCI Europe Small Mid Cap Net Return.

Les résultats pour Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe sont disponibles ci-dessous :

**A. Indicateurs ESG**

	% des valeurs couvertes par l'analyse ESG	Note ESG moyenne	Note E moyenne	Note S moyenne	Note G moyenne
<b>31/12/2019</b>	<b>100%</b>	<b>6,7/10</b>	<b>5,9/10</b>	<b>6,2/10</b>	<b>7,1/10</b>
31/12/2018	97%	6,7/10	6,0/10	6,1/10	7,0/10
31/12/2017	68%	6,9/10	6,4/10	6,3/10	7,2/10

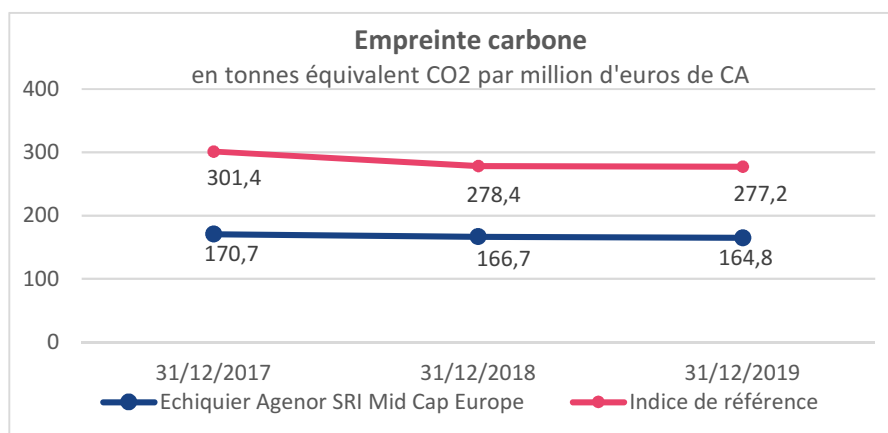
Source : La Financière de l'Echiquier

**B. Empreintes carbone**

Il s'agit ici de quantifier les gaz à effet de serre « embarqués » dans le portefeuille exprimés en tonnes équivalent CO2 (t eq CO2). La méthodologie pour laquelle nous avons opté comptabilise :

- **Les émissions directes** correspondent aux émissions dites de « scope 1 ». Ces émissions sont celles générées directement par l'activité de l'entreprise. Elles incluent notamment les flottes de véhicules d'entreprise et ses diverses installations (bâtiments...).
  - **Les émissions indirectes** correspondent aux émissions dites de « scope 2 » ainsi qu'à une partie du « scope 3 amont ». Celles-ci incluent notamment les émissions attachées à l'électricité consommée, aux voyages d'affaires, au transport et à la logistique.
- *Empreinte carbone par million d'euros de Chiffre d'Affaires (CA)* : La comparaison des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise relativement à son chiffre d'affaires donne **une mesure de l'intensité carbone** permettant de comparer les entreprises entre elles, quelle que soit leur taille. Nous avons retenu cet indicateur car il s'agit d'une métrique mature, communément admise pour appréhender le risque de transition, soit l'exposition des portefeuilles au risque d'une généralisation à l'échelle mondiale d'un prix plus élevé du CO2.

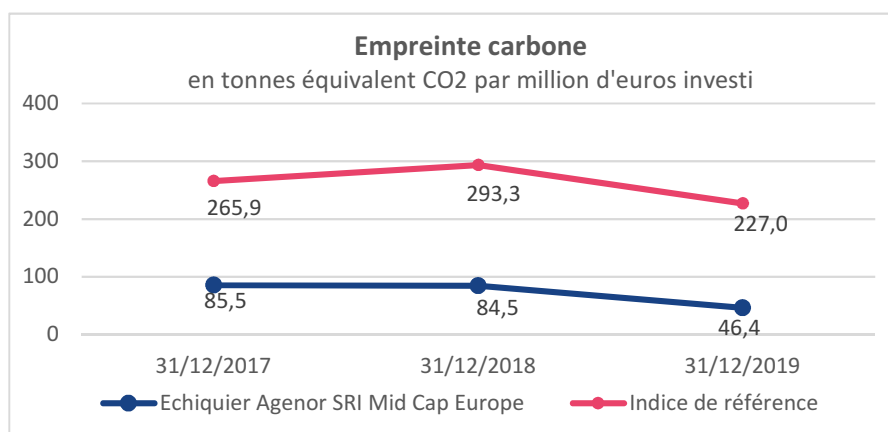
$$\text{Empreinte carbone par million d'euros de CA} = \frac{\text{Somme des émissions carbone des titres détenus en t eq CO2}}{\text{Somme des CA détenus par les titres en millions d'euros}}$$



Données au 31/12/2019 Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost

- Empreinte carbone par million d'euros investi : La comparaison des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise relativement à un million d'euro investi permet aux porteurs de nos fonds de **mesurer les émissions dont ils sont « responsables »** au travers de la « détention en capital indirecte » dans les entreprises présentes en portefeuille.

$$\text{Empreinte carbone par million d'euros investi} = \frac{\text{Somme des émissions carbone des titres détenus en t eq CO2}}{\text{Somme des encours des titres détenus en millions d'euros}}$$



Données au 31/12/2019. Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost

Quelques soit la méthode utilisée, l’empreinte carbone du fonds Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe est **nettement inférieure à celle de son indice de référence**.

La baisse de l’empreinte carbone **par million d’euros de chiffre d’affaires** s’explique notamment par la sortie au cours de l’année 2019 de **DS SMITH, NORMA** et **RAISIO**, trois des dix plus gros contributeurs à l’empreinte carbone du fonds au titre de l’année 2018.

La baisse de l’empreinte carbone **par million d’euros investi** est accentuée par la performance positive des marchés actions européens en 2019 ayant contribué à l’augmentation de la taille des capitalisations boursières des entreprises en portefeuille. Pour un million d’euros investi, cela réduit donc la proportion de capital détenue par chacun des porteurs et donc l’empreinte carbone dont ils sont « responsables ».

- Analyse sectorielle : Le tableau suivant donne un aperçu des différences de répartition sectorielle entre le portefeuille et son indice de référence. Il permet également d’analyser la différence d’empreinte carbone (méthode par million d’euros de chiffre d’affaires) entre le portefeuille et son indice de référence en séparant ce qui relève de l’allocation sectorielle de ce qui relève de la sélection de titres.

Secteurs GICS	Allocation du fonds	Allocation de l'indice	Int. carbone* du fonds (t eq CO2/M€)	Int. carbone* Indice (en t eq CO2/M€)	Effet allocation sectorielle	Effet sélection de titres	Effet total
Conso. Discrétionnaire	12,0%	10,8%	143,5	96,1	-1,8%	-2,0%	-3,8%
Conso. de base	2,9%	4,7%	426,0	468,4	-0,6%	1,0%	0,4%
Energie	0,0%	3,0%	0,0	624,4	6,0%	0,0%	6,0%
Finance	0,0%	14,2%	0,0	15,7	-11,2%	0,0%	-11,2%
Santé	23,9%	8,9%	58,3	83,1	10,1%	1,6%	11,7%
Industrie	30,3%	23,0%	215,4	196,9	2,9%	-3,0%	-0,1%
Technologies	17,0%	9,0%	21,1	58,1	5,7%	1,7%	7,4%
Matériaux	1,1%	6,4%	329,4	1 104,3	25,7%	2,2%	27,9%
Immobilier	0,0%	12,0%	0,0	73,2	-1,4%	0,0%	-1,4%
Télécom	8,9%	5,1%	90,3	41,0	-0,2%	-0,7%	-0,9%
Serv. aux collectivités	3,9%	2,9%	386,8	730,5	3,6%	0,9%	4,5%
TOTAL	100%	100%	164,8	277,2	38,8%	1,7%	40,5%

Source : Trucost

Données au 31/12/2019

\*Int.Carbone = intensité carbone



Fin 2019, le fonds Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe était environ **40% moins intense en carbone que son indice de référence.**

Les deux éléments qui ont eu l'**effet positif le plus important** sont :

- La sous-pondération au secteur des matériaux (secteur très émetteur de CO2)
- La surexposition au secteur de la santé (secteur peu émetteur de CO2)

Les deux éléments qui ont l'**effet négatif le plus important** sont :

- L'absence d'exposition au secteur financier (secteur peu émetteur de CO2)
- La surpondération et sélection de titres dans le secteur de la consommation discrétionnaire

- **Principaux contributeurs** : Le tableau suivant présente les dix principaux contributeurs à l'empreinte carbone du fonds Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe.

	Entreprises	Empreinte carbone (t eq CO2)	% de l'empreinte carbone totale du fonds	Intensité carbone (t eq CO2/M€ CA)	Contribution à l'empreinte carbone	Source des données
1	Rockwool	18 873,3	31,8%	1 101,9	-28,4%	CDP
2	AAK	10 116,4	17,0%	426,0	-11,2%	ENV
3	Elis	7 438,4	12,5%	184,5	-1,5%	AR*
4	Salvatore Ferragamo	2 364,5	4,0%	148,2	0,5	TC
5	Nibe Industrier	2 210,0	3,7%	169,7	-0,1	ENV
6	Smiths Group	1 878,0	3,2%	96,0	2,4	CDP
7	IMCD	1 874,1	3,2%	58,6	6,3	TC
8	Technogym	1 634,7	2,8%	149,7	0,3	TC
9	Spirax-Sarco	1 273,1	2,1%	145,0	0,3	ENV
10	Orpea	1 246,2	2,1%	55,5	4,4	AR*

Source : Trucost - Données 31/12/2019

Légende : CDP : valeur issue du Carbon Disclosure Project ; ENV : valeur extraite du rapport RSE ; AR\* : valeur dérivée du rapport annuel ; TC : estimation Trucost

Les trois principaux contributeurs à l'empreinte carbone du fonds, à savoir les sociétés **ROCKWOOL, AAK et ELIS** sont responsables de **61% de l'empreinte carbone du fonds.**

Notons que **ROCKWOOL** est un acteur qui propose des solutions d'isolation à base de laine de roche. La société estime que ses produits d'isolation devraient permettre d'économiser environ 100 fois les émissions liées à leur production, ce qui n'est pas capturé dans son empreinte carbone.

### C. Indicateurs de contribution à la transition énergétique

Pour les entreprises du secteur minier et de la production d'électricité uniquement (secteurs sur lesquels se concentre l'analyse de Trucost), nous mesurons ici la part de la production d'énergies vertes ou alternatives dans leur mix énergétique total à l'échelle du portefeuille et de son indice. Le but étant de comparer les résultats avec le mix énergétique requis dans un scénario 2 degrés. Cela permet de mesurer l'alignement du portefeuille avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100.

	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe	Indice de référence
<b>Part verte / Part brune (génération d'électricité)</b>		
% GWh venant de sources renouvelables - dites "vertes"	0,0%	28,2%
% GWh venant de sources alternatives	0,0%	34,7%
% GWh venant de sources fossiles - dites "brunes" (pétrole, gaz, charbon)	0,0%	37,1%
% GWh venant du charbon	0,0%	12,8%
<b>Part brune (extraction)</b>		
% poids activités extractives (pétrole, gaz, charbon)	0,0%	2,0%
% chiffre d'affaires venant d'activités extractives (pétrole, gaz, charbon)	0,0%	2,2%
dont : % chiffre d'affaires venant d'activités d'extraction du charbon	0,0%	0,1%
<b>"Actifs échoués" / Stranded assets (extraction)</b>		
Emissions de CO2 embarquées dans les réserves de combustibles fossiles (en t CO2/M€ de CA)	0,0	536,4

Source : Trucost – Données 31/12/2019

Le fonds Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe n'est **exposé ni au secteur minier** ni à celui de la **production d'électricité**. Cela peut s'expliquer en partie par l'exclusion des sociétés du secteur des énergies fossiles du fonds. Nous noterons cependant que Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe est investi dans l'entreprise **NEOEN**, premier producteur indépendant français d'**énergie exclusivement renouvelable**. Les informations concernant cette société ne sont pas présentes dans ce tableau car cette entreprise n'est à ce jour pas couverte par Trucost.

Les définitions de part verte et part brune sont disponibles en annexe.

#### **D. Risques physiques**

Le risque physique résultant du changement climatique est défini par les régulateurs comme pouvant être lié à des événements de court terme dits « aigus » ou à des changements à plus long terme dits « tendanciels » dans les régimes climatiques. Le risque physique peut avoir des répercussions financières pour les organisations (dommages directs aux actifs) et des répercussions indirectes (découlant de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement). La performance financière des organisations peut également être affectée par de nombreux autres facteurs : disponibilité, approvisionnement et qualité de l'eau, sécurité alimentaire, changements de température extrêmes affectant les locaux et les opérations.

A ce stade, la mesure et la quantification du risque physique est grandement dépendante des informations fournies par les entreprises concernées. Au sein de notre démarche d'engagement développée ci-après, nous invitons, les entreprises à donner davantage d'éléments sur les risques physiques auxquels elles sont exposées, lorsque cela nous semble pertinent.

A noter que le risque physique est fortement lié à l'implantation géographique des sites d'activité de l'entreprise. Le portefeuille d'Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe investissant principalement dans des entreprises européennes, le risque physique est modéré car le continent européen est une des zones les plus faiblement exposées au risque physique. Toutefois, les entreprises présentes dans le portefeuille, au-delà de leur siège en Europe, ont de nombreuses implantations internationales. Le risque physique peut donc s'avérer plus significatif.

La maturité des entreprises de petites et moyennes capitalisations est très faible sur le sujet du risque physique. A notre connaissance, aucune société du portefeuille d'Echiquier Agenor SRI Growth Europe n'adresse de façon très précise le sujet du risque physique.

#### • **Intégration des résultats de l'analyse**

L'ensemble des facteurs présentés ci-dessus sont pris en compte dans notre analyse. Il existe en plus pour ce fonds **une note ESG minimale de 5,5/10**. Le profil ESG est donc déterminant pour l'investissement dans une valeur.

Pour Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe, la dégradation de la note de gouvernance de **BENETEAU** a par exemple été un facteur déterminant dans la décision de désinvestissement. Au contraire, le très bon profil ESG (dont les notes ESG sont supérieures à 7,0/10) de **CRODA INTERNATIONAL** et **GN STORE NORD** a été un argument décisif de l'entrée de ces valeurs dans le portefeuille au cours de l'année 2019.

#### • **Dialogue actionnarial**

En complément de l'analyse ESG des sociétés, La Financière de l'Echiquier a développé au fil des années une démarche de dialogue actionnarial aboutie, à la fois via l'engagement et le vote aux assemblées générales.

Pour en savoir plus, les documents suivants sont consultables sur le site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin » au sein de la rubrique « Documents LFDE ») :

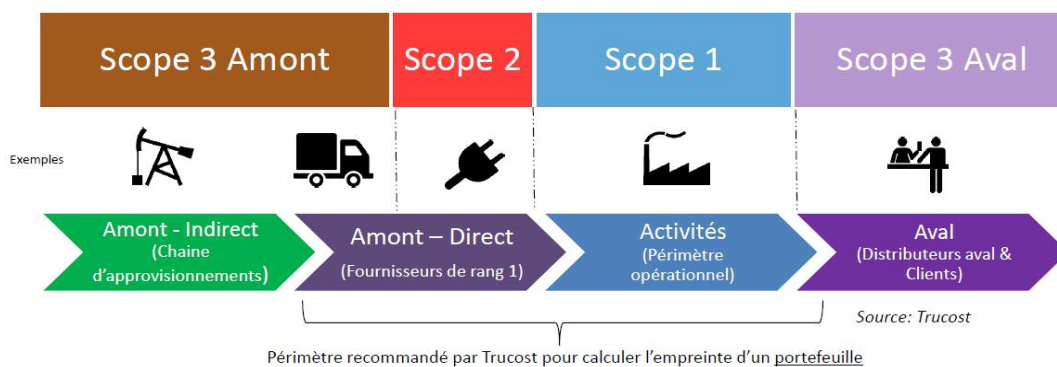
- La politique de vote et d'engagement, permettant de comprendre la manière dont nous appréhendons le sujet.
- Le rapport de vote et d'engagement, donnant le résultat et l'impact de nos activités de dialogue actionnarial.

## GLOSSAIRE

**Critères ESG** : Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

**ISR – Investissement Socialement Responsable** [Source AFG] : L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

**Emissions directes et indirectes prises en compte dans le calcul des empreintes carbone :**



**Tonnes Equivalent CO2 (t eq CO2)** : Méthode de calcul permettant de comparer les gaz à effet de serre en prenant le CO2 comme référence.

⇒  $\text{Tonnes de CO}_2 \text{ d'un gaz} = \text{Quantité du gaz} \times \text{Potentiel de Réchauffement Global du gaz (PRG)}$

Le PRG est un coefficient permettant de comparer l'effet sur le climat d'un gaz à celui du CO2.

**Emissions Absolues « détenues »** [Source Trucost] : Il s'agit de la méthode de calcul de base servant aux 2 méthodes de mesure d'empreintes carbone détaillées plus bas.

⇒ Emissions Carbone détenues **par titre** =  $\frac{\text{Emissions scope 1 et scope 2 et 3 amont premier cercle du titre en tonnes d'équivalent CO}_2 \times \text{Encours du titre détenu en portefeuille en millions d'euros}}{\text{Valeur d'entreprise ou Capitalisation boursière du titre en millions d'euros}}$

⇒ Emissions carbone détenues **dans le portefeuille** =  $\frac{\text{Somme des émissions carbone détenues par titre en t eq CO}_2}{\text{Valeur d'entreprise ou Capitalisation boursière du titre en millions d'euros}}$

**Part brune** : part de la production électrique générée à partir de sources fossiles, part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles, part des revenus dérivés de l'extraction de combustibles fossiles et part des revenus dérivés de l'extraction du charbon.

**Part verte** : part de la production électrique générée à partir de sources vertes (solaire, éolien, hydroélectricité, géothermie et énergie houlomotrice) et alternatives (nucléaire, biomasse et biogaz).

**Stranded Assets** [Source Novethic] : Se traduit en français par « actifs échoués » ou « actifs bloqués ». Il s'agit d'une expression employée dans le domaine de la finance pour parler des investissements ou actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution du marché. Cette dévaluation des actifs est principalement liée à des changements importants et soudains en matière de législation, de contraintes environnementales ou d'innovations technologiques, ce qui rend alors les actifs obsolètes avant leur amortissement complet. Le secteur des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) commence à être touché par ce type de dévaluation.

# rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2019**

**SICAV ECHIQUIER**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL  
VARIABLE A COMPARTIMENTS  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER  
53, avenue d'Iéna  
75116 PARIS

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments SICAV ECHIQUIER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.





SICAV ECHIQUIER

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.



SICAV ECHIQUIER

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels*****Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



SICAV ECHIQUIER

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM



# comptes annuels

# BILANactif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>1 272 367 008,16</b>	<b>647 971 088,15</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 131 590 621,87	572 445 513,91
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	70 024 477,79	43 999 574,24
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	70 751 908,50	31 526 000,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>1 713 591,34</b>	<b>38 127 341,12</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 713 591,34	38 127 341,12
<b>Comptes financiers</b>	<b>73 479 554,58</b>	<b>33 649 884,28</b>
Liquidités	73 479 554,58	33 649 884,28
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 347 560 154,08</b>	<b>719 748 313,55</b>

# BILAN passif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	1 341 596 341,80	623 671 614,34
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	9 218 541,11	67 919 008,69
• Résultat de l'exercice	-8 636 527,57	-5 839 525,54
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>1 342 178 355,34</b>	<b>685 751 097,49</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>5 381 798,74</b>	<b>33 997 216,06</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 381 798,74	33 997 216,06
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>1 347 560 154,08</b>	<b>719 748 313,55</b>

# HORS-bilan

31.12.2019

31.12.2018

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	17 311,84	0,01
• Produits sur actions et valeurs assimilées	7 763 659,34	7 680 599,83
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	21 396,51	5 061,91
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>7 802 367,69</b>	<b>7 685 661,75</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-364 654,93	-130 550,12
• Autres charges financières	-5 828,88	-4 702,09
<b>Total (II)</b>	<b>-370 483,81</b>	<b>-135 252,21</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>7 431 883,88</b>	<b>7 550 409,54</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-16 589 811,25	-13 609 400,33
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-9 157 927,37</b>	<b>-6 058 990,79</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	521 399,80	219 465,25
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-8 636 527,57</b>	<b>-5 839 525,54</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation des actifs

### A – Méthode d'évaluation

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.  
Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :
    - Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
    - Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.  
Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
    - Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
    - Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
    - Les actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
    - Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
  - Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
  - Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
  - Les contrats :
    - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
    - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
    - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
    - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
    - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
  - Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- ### B – Modalités pratiques
- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.  
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.  
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- France : extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.  
extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.  
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie – Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

#### Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

#### Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

#### Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière	Actif net	Action A 2,392 % TTC max
		Action G 1,35% TTC max
		Action I 1% TTC max
Frais administratifs externes à la société de gestion		Action IXL 0,70 % TTC max
		Action J 0,75 % TTC max



Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	0,40 % TTC max pour les actions
Commission de surperformance	Actif net	Action J : Une commission de surperformance de 15% est appliquée sur la différence positive entre la performance du compartiment (nette de frais de gestion fixes) et la performance de l'indice Autres actions : Néant

(\*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

- 15% TTC de la sur-performance au delà de l'indicateur de référence
- La provision de frais de gestion variables est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la sur-performance du l'OPC par rapport à l'indice. Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'indice, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.
- Le calcul de la sur-performance sera effectué pour la première fois à compter du 18/12/2018, par prise en compte d'une valeur liquidative de référence arrêtée à cette même date.
- La période de référence pour le calcul de la commission de surperformance est l'exercice social. A titre exceptionnel, la première période de référence portera sur la période allant du 28/12/2018 jusqu'au 31/12/2019 ;
- Le prélèvement des frais de gestion par la société de gestion est effectué annuellement, le dernier jour de bourse ouvré du mois de décembre de chaque année. Les frais de gestion variables sont imputables uniquement si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure au nominal d'origine pour le premier exercice, à la valeur liquidative de début d'exercice pour les exercices comptables suivants.
- En cas de rachat d'action s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

La méthodologie appliquée pour le calcul des commissions de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le fond original, incrémenté de la performance de l'indice choisi. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel du compartiment. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance du compartiment par rapport à son indice (ou objectif).

**Devise de comptabilité**

Euros.

**Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

**Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires** *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions**

Actions A, G, I, IXL et J :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation



# 2 évolutionactif net

Devise	31.12.2019	31.12.2018
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>685 751 097,49</b>	<b>553 187 605,87</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	757 443 562,92	404 333 442,37
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-379 571 817,45	-200 410 250,76
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	64 449 222,75	86 672 528,62
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-47 234 341,79	-21 603 918,21
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-6 021 346,61	-5 083 085,82
Différences de change	6 925 988,83	-1 614 611,74
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	269 593 837,30	-123 671 622,05
- Différence d'estimation exercice N	234 487 841,31	-35 105 995,99
- Différence d'estimation exercice N-1	-35 105 995,99	88 565 626,06
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-9 157 927,37	-6 058 990,79
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	79,27*	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>1 342 178 355,34</b>	<b>685 751 097,49</b>

\* Soutle de fusion/absorption du fonds Echiquier Rinascimento le 11/03/2019

## 3 compléments d'information

### 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

#### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	70 024 477,79	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	70 024 477,79	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	73 479 554,58
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	60 016 451,15	10 008 026,64	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	73 479 554,58	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

### 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	SEK	DKK	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	182 955 297,47	121 279 454,86	99 610 696,47	83 715 061,90
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	490 840,93	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

### 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>1 713 591,34</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Souscription à recevoir	764 894,59
Coupons a recevoir	490 840,93
Ventes reglements differes	457 855,82
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>5 381 798,74</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	4 576 651,45
Frais provisionnes	490 348,24
RACHAT à payer	314 799,05
-	-
-	-
Autres opérations	-

### 3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010321810	487 574,075	182 785 532,11	523 232,07	194 314 754,64
Action I / FR0011188259	146 321,592	374 552 132,76	65 750,342	166 397 423,85
Action G / FR0010581710	141 509,702	57 929 424,40	46 954,68	18 859 638,96
Action J / FR0013392396	1	1 000,00	-	-
Action IXL / FR0013406998	137 114,469	142 175 473,65	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321810		11 261,26		-
Action I / FR0011188259		-		-
Action G / FR0010581710		-		-
Action J / FR0013392396		-		-
Action IXL / FR0013406998		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321810		11 261,26		-
Action I / FR0011188259		-		-
Action G / FR0010581710		-		-
Action J / FR0013392396		-		-
Action IXL / FR0013406998		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321810		-		-
Action I / FR0011188259		-		-
Action G / FR0010581710		-		-
Action J / FR0013392396		-		-
Action IXL / FR0013406998		-		-



**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0010321810	2,39
-------------------------	------

Action I / FR0011188259	0,57
-------------------------	------

Action G / FR0010581710	1,11
-------------------------	------

Action J / FR0013392396	0,33
-------------------------	------

Action IXL / FR0013406998	0,38
---------------------------	------

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0010321810	-
-------------------------	---

Action I / FR0011188259	-
-------------------------	---

Action G / FR0010581710	-
-------------------------	---

Action J / FR0013392396	8,25
-------------------------	------

Action IXL / FR0013406998	-
---------------------------	---

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-8 636 527,57	-5 839 525,54
<b>Total</b>	<b>-8 636 527,57</b>	<b>-5 839 525,54</b>

Action A / FR0010321810	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-9 652 593,30	-7 062 761,23
<b>Total</b>	<b>-9 652 593,30</b>	<b>-7 062 761,23</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action I / FR0011188259	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	788 941,89	1 271 315,77
<b>Total</b>	<b>788 941,89</b>	<b>1 271 315,77</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action G / FR0010581710	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-223 408,03	- 48 080,08
<b>Total</b>	<b>-223 408,03</b>	<b>- 48 080,08</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action J / FR0013392396	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3,14	-
<b>Total</b>	<b>-3,14</b>	-
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action IXL / FR0013406998	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	450 535,01	-
<b>Total</b>	<b>450 535,01</b>	-
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	9 218 541,11	67 919 008,69
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>9 218 541,11</b>	<b>67 919 008,69</b>

Action A / FR0010321810	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	3 542 992,03	49 861 585,17
<b>Total</b>	<b>3 542 992,03</b>	<b>49 861 585,17</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0011188259	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 474 150,70	15 948 559,25
<b>Total</b>	<b>2 474 150,70</b>	<b>15 948 559,25</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0010581710	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	388 490,57	2 108 864,27
<b>Total</b>	<b>388 490,57</b>	<b>2 108 864,27</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action J / FR0013392396	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	7,40	-
<b>Total</b>	<b>7,40</b>	<b>-</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action IXL / FR0013406998	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 812 900,41	-
<b>Total</b>	<b>2 812 900,41</b>	<b>-</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-



### 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 27 février 2004.

Devise					
EUR	<b>31.12.2019</b>	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
<b>Actif net</b>	<b>1 342 178 355,34</b>	685 751 097,49	553 187 605,87	395 918 997,22	442 521 786,49

Action A / FR0010321810	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2019</b>	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>1 590 138,725</b>	1 625 796,72	1 350 677,982	1 214 602,366	1 380 259,802
<b>Valeur liquidative</b>	<b>413,08</b>	308,61	337,45	277,27	276,13
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-3,84</b>	26,32	35,38	10,07	43,48

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0011188259	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2019</b>	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>158 201,148</b>	77 629,898	36 979,21	32 469,066	29 663,557
<b>Valeur liquidative</b>	<b>2 856,01</b>	2 094,92	2 246,56	1 807,83	1 766,1
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>20,62</b>	221,82	275,80	97,78	305,12

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

## ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE

Action G / FR0010581710	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2019</b>	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>159 343,573</b>	64 788,551	40 100,953	1 520	31 460,199
<b>Valeur liquidative</b>	<b>447,25</b>	329,89	356,96	290,24	286,07
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>1,03</b>	31,80	40,67	13,31	47,21

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action J / FR0013392396	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2019</b>	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>1</b>	-	-	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 357,52</b>	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>4,26</b>	-	-	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action IXL / FR0013406998	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>137 114,469</b>	-	-	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 183,06</b>	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>23,80</b>	-	-	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 31.12.2019

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
SE0011337708	AAK AB	PROPRE	1 830 218,00	31 026 848,26	SEK	2,31
FR0000071946	ALTEN	PROPRE	289 156,00	32 530 050,00	EUR	2,42
NL0011872650	BASIC FIT N.V.	PROPRE	883 876,00	29 919 202,60	EUR	2,23
CH0001503199	BELIMO HOLDING	PROPRE	2 085,00	13 980 032,01	CHF	1,04
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	876 482,00	33 630 614,34	EUR	2,51
GB00BJFFLV09	CRODA INTERNATIONAL PLC	PROPRE	185 560,00	11 209 571,12	GBP	0,84
DE0005470306	CTS EVENTIM AKT	PROPRE	442 377,00	24 795 230,85	EUR	1,85
IT0003492391	DIASORIN SPA	PROPRE	344 799,00	39 789 804,60	EUR	2,96
GB0001826634	DIPLOMA PLC	PROPRE	1 412 490,00	33 731 104,48	GBP	2,51
FR0012435121	ELIS SA	PROPRE	2 317 288,00	42 869 828,00	EUR	3,19
DK0010272632	GN GREAT NORDIC	PROPRE	1 089 506,00	45 680 401,18	DKK	3,40
GB0004052071	HALMA PLC	PROPRE	1 560 777,00	38 966 481,41	GBP	2,90
NL0010801007	IMCD B.V	PROPRE	574 277,00	44 678 750,60	EUR	3,33
SE0001515552	INDUTRADE AB	PROPRE	1 386 744,00	44 270 572,94	SEK	3,30
NL0009693779	INTERXION	PROPRE	346 609,00	25 879 109,39	USD	1,93
IT0004965148	MONCLER SPA	PROPRE	902 463,00	36 161 692,41	EUR	2,69
FR0011675362	NEOEN SPA	PROPRE	1 364 234,00	42 154 830,60	EUR	3,14
SE0008321293	NIBE INDUSTRIER AB SHS B	PROPRE	2 972 948,00	45 982 033,66	SEK	3,43
FR0000184798	ORPEA	PROPRE	345 459,00	39 485 963,70	EUR	2,94
IT0003828271	RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E	PROPRE	1 010 906,00	37 979 738,42	EUR	2,83
DK0010219153	ROCKWOOL INTERNATIONAL B	PROPRE	107 557,00	22 713 578,77	DKK	1,69
GB00BVFCZV34	RWS HOLDINGS PLC	PROPRE	2 999 876,00	21 555 359,38	GBP	1,61
IT0004712375	SALVATORE FERRAGAMO	PROPRE	1 621 313,00	30 399 618,75	EUR	2,26
FR0013154002	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	PROPRE	341 604,00	50 454 910,80	EUR	3,76
DE000A12DM80	SCOUT 24 AG	PROPRE	640 844,00	37 777 753,80	EUR	2,81

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DK0060495240	SIMCORP	PROPRE	307 939,00	31 216 716,52	DKK	2,33
GB00B1WY2338	SMITHS GROUP	PROPRE	1 764 433,00	35 120 033,87	GBP	2,62
GB00BWFQGN14	SPIRAX-SARCO ENGINEERING PLC	PROPRE	403 971,00	42 372 747,21	GBP	3,16
CH0012100191	TECAN GROUP N	PROPRE	123 966,00	31 013 163,61	CHF	2,31
IT0005162406	TECHNOGYM S.P.A	PROPRE	2 826 935,00	32 764 176,65	EUR	2,44
ES0183746314	VIDRALA	PROPRE	363 739,00	34 082 344,30	EUR	2,54
FR0011981968	WORLDDLINE	PROPRE	863 905,00	54 555 600,75	EUR	4,06
CH0019396990	YPSOMED HOLDING	PROPRE	106 589,00	12 842 756,89	CHF	0,96
<b>Total Action</b>				<b>1 131 590 621,87</b>		<b>84,31</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0010173237	AMUNDI SERENITE PEA I C	PROPRE	6 370,00	70 751 908,50	EUR	5,27
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>70 751 908,50</b>		<b>5,27</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>1 202 342 530,37</b>		<b>89,58</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-314 799,05	EUR	-0,02
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	-4 576 651,45	EUR	-0,34
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	73 479 554,58	EUR	5,47
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	764 894,59	EUR	0,06
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	457 855,82	EUR	0,03
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>69 810 854,49</b>		<b>5,20</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-344 843,18	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-21 115,81	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-99 396,21	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-0,06	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-24 984,73	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	0,00	-8,25	EUR	-0,00
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-490 348,24</b>		<b>-0,04</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>69 320 506,25</b>		<b>5,16</b>
<b>Creances negociables</b>						
<b>Interets precomptes.</b>						
FR0126002247	ALTAREA ZCP 18/05/2020	PROPRE	6 000 000,00	6 005 307,61	EUR	0,45

## ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0125976755	ALTAREA ZCP 27/04/2020	PROPRE	4 000 000,00	4 002 719,03	EUR	0,30
FR0125827149	APERAM ZCP 11/03/2020	PROPRE	5 000 000,00	4 999 989,71	EUR	0,37
FR0125971426	ATOS SE ZCP 12/02/2020	PROPRE	15 000 000,00	15 003 939,74	EUR	1,12
FR0125821795	FAURECIA ZCP 28/01/2020	PROPRE	6 000 000,00	6 000 267,89	EUR	0,45
XS2052925430	LEG IMMOBILIEN AG ZCP 19/02/2020	PROPRE	4 000 000,00	4 001 143,88	EUR	0,30
XS2093137151	RELX INVESTMENTS ZCP 10/02/2020	PROPRE	10 000 000,00	10 003 779,95	EUR	0,75
FR0125973943	STEF ZCP 09/03/2020	PROPRE	10 000 000,00	10 000 283,34	EUR	0,75
FR0125443012	VEOLIA ENVIRONNEMEN ZCP 06/03/2020	PROPRE	10 000 000,00	10 007 046,64	EUR	0,75
<b>Total Interets precomptes.</b>				<b>70 024 477,79</b>		<b>5,22</b>
<b>Total Creances negociables</b>				<b>70 024 477,79</b>		<b>5,22</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Action</b>						
GB0001826634	DIPLOMA	ACHLIG	1 531 402,00	370 405,77	GBP	0,03
GB0004052071	HALMA PLC	ACHLIG	1 560 777,00	120 435,16	GBP	0,01
<b>Total Action</b>				<b>490 840,93</b>		<b>0,04</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>490 840,93</b>		<b>0,04</b>
<b>Total ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE</b>				<b>1 342 178 355,34</b>		<b>100,00</b>